

Comptes annuels

ECOLE DE LA CITE

31/08/2019

Ce document contient 6 pages



ECOLE DE LA CITE

Actif			Exercice au 31/08/2019			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	11 010	11 010		
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	3 224	3 224		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	14 234	14 234		
	Immobilisations financières	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	409 442	334 319	75 122	103 482
		Autres immobilisations corporelles				
Actif circulant	Immobilisations financières	Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	409 442	334 319	75 122	103 482
	Immobilisations financières	Participations	160 000	160 000		
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
	Immobilisations financières	Prêts				
		Autres immobilisations financières	27 875		27 875	25 903
		TOTAL	187 875	160 000	27 875	25 903
		Total I	611 551	508 554	102 997	129 386
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Créances	TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande				
		Créances usagers et comptes rattachés				
		Autres créances	623 344		623 344	445 000
	Divers	TOTAL	623 344		623 344	445 000
		Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
Actif circulant	Divers	Disponibilités	256 953		256 953	571 714
		Charges constatées d'avance (4)	49 324		49 324	4 743
		TOTAL II	929 622		929 622	1 021 457
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
Renvois	Engagements reçus	(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			27 875	25 903
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

ECOLE DE LA CITE

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	213 838 227 477	-13 195 227 034
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		441 315	213 838
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges	6 500	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		6 500	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	12 106 11 477 27 886 533 333	480 378 74 969 66 656 315 000
Total III		584 804	937 005
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 032 619	1 150 844
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	584 804	937 005
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		

ECOLE DE LA CITE

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
Charges d'exploitation	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	348 323	458 152
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 502	840
	Autres produits	717 362	872 873
	Total des produits d'exploitation I	1 067 187	1 331 866
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	11 290	14 155
Opér. commun	Subventions accordées par l'association	1	0
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	833 799	1 105 415
	Résultat d'exploitation (I-II)	233 388	226 450
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	588	584
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
Produits financiers	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	588	584
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	588	584
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	233 977	227 034
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	4 719	8 884

ECOLE DE LA CITE

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018
[Voir le rapport](#)

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 500	
	Total des charges exceptionnelles VIII	6 500	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-6 500	
Participation des salariés aux résultats IX Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 067 776	1 332 450
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		840 299	1 105 415
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		227 477	227 034
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		642 333	833 272
Bénévolat		230 340	396 600
Prestations en nature			
Dons en nature		411 993	436 672
Charges		642 333	833 272
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		411 993	436 672
Personnel bénévole		230 340	396 600



Association ECOLE DE LA CITE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le

31 août 2019

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 8 pages

Annexe aux comptes annuels 31.08.19

Table des matières

1	Faits caractéristiques	1
1.1	Evènements principaux	1
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Immobilisations incorporelles	2
2.1.2.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.3	Immobilisations corporelles	2
2.1.3.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.4	Immobilisations financières	2
2.1.4.1	Méthode d'évaluation et de dépréciation	3
2.1.5	Etat des filiales et participations	3
2.1.6	Créances	3
2.1.7	Actif circulant – Classement par échéance	3
2.1.8	Charges constatées d'avance	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Fonds associatifs	4
2.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	4
2.2.3	Tableau des provisions	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	5
4	Autres informations	6
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	6
4.2	Informations concernant les contributions volontaires	6
4.3	Engagements et opérations non inscrites au bilan	6
4.3.1	Engagements en matière de retraite	6

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

Les efforts des dirigeants de l'Association pour pérenniser l'activité portent leurs fruits et permettent d'envisager la continuité de l'activité dans des conditions satisfaisantes.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les contributions volontaires en nature y compris le bénévolat exercé par les membres de l'association sont comptabilisées en classe 8 et figurent au pied du compte de résultat en charges et en produits, à hauteur de 411 993 € et 3230 340 € au titre de l'exercice clos le 31/08/2019.

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que les adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les contributions financières reçues sans contreparties et sans autre affectation autre que de devoir être engagées en respectant l'objet associatif de l'Ecole ont été comptabilisées à la date de signature de la convention, indépendamment des dates de versement prévues cependant et nonobstant le fait qu'aucun rattachement des sommes versées à une période précise ne soit mentionné dans les dites conventions, l'enseignement dispensé par l'association se déroulant par cycle de deux ans, le montant des versements devant intervenir sur l'année scolaire 2019/2020 a été constaté en produit constaté d'avance et ce pour rapprocher la présentation des états financiers avec la réalité économique.

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2033C, voir Annexe 1.

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales, agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'acte, liés à l'acquisition). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

2.1.5 Etat des filiales et participations

Titres de participation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
MCLB	160 000 €	160 000 €	0 €

% de détention	Capital	Capitaux Propres	Résultat	Chiffre d'Affaires
100 %	10 000 €	24 900 €	-6 096 €	00 €

Compte tenu de la situation nette de la société MCLB et des activités connues à ce jour, par mesure de prudence, les titres ont été dépréciés à 100 %, soit 160 000 € au 31/08/2017. Cette provision a été maintenue dans les présents comptes annuels.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7 Actif circulant – Classement par échéance

Les échéances de l'actif circulant sont toutes inférieures à 1 an.

2.1.8 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Dépenses d'exploitation	49 234 €
Total	49 234 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Report à nouveau	-13 195€	227 034 €		213 838 €
Résultat de l'exercice	227 034 €	227 477 €	-227 034 €	227 477 €
Totaux	213 838 €	454 511 €	-227 034 €	441 315 €

2.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Les dettes fournisseurs sont toutes inférieures à 1 an.

2.2.3 Tableau des provisions

Tableau 2033 D, voir Annexe 2

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Subventions/taxe d'apprentissage	348 323 €
Participation inscription et sécurité sociale	17 450 €
Dons et Mécénat	687 414 €
Divers	14 000 €

Total	1 067 187 €

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'ont perçu aucune rémunération et avantage en nature au titre de l'exercice clos le 31/08/2019.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires

L'engagement bénévole de nombreux acteurs importants du cinéma français n'a pu être valorisé. Les contributions bénévoles qui ont pu être valorisées dont celles de Mr Luc Besson, président de l'Association, sont comptabilisées en classe 8 et figurent au pied du compte de résultat en charges et en produits pour un montant total de 230 340 €.

4.3 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.3.1 Engagements en matière de retraite

Compte tenu du caractère non significatif, aucune provision n'est constituée pour couvrir le risque de versement d'indemnités de départ à la retraite.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ASS ECOLE DE LA CITE						31082019		Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410	14234	412		414		416	14234			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450	239334	452		454		456	239334			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	170108	472		474		476	170108			
Immobilisations financières		480	185903	482	1971	484		486	187875			
TOTAL		490	609580	492	1971	494		496	611551			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles		500	14234	502		504		506	14234			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	142573	542	23881	544		546	166454			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	163385	562	4478	564		566	167864			
TOTAL		570	320194	572	28360	574		576	348554			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑦	⑧	⑨	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 %	0 % ⑥				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)								591				
TOTAL								596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ASS ECOLE DE LA CITE

31082019

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622 6500	624	626 6500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630 160000	632	634	636 160000
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 160000	682 6500	684	686 166500

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	777529
Déficits imputés	983	227477
Déficits reportables	984	550052
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	550052

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



ASSOCIATION ECOLE DE LA CITE
Cinéma et Télévision

20, rue Ampère
93200 SAINT- DENIS

Siret : 753 666 148 00014
Répertoire national des Associations : W931010365

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 août 2019

ASSOCIATION ECOLE DE LA CITE
Cinéma et Télévision

20, rue Ampère
93200 SAINT-DENIS

Siret : 753 666 148 000 14
Répertoire national des Associations : W931010365

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

Aux membres de l'association ECOLE DE LA CITE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE DE LA CITE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- *Évaluation des titres de participation*

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.1.4.1 « Méthode d'évaluation et de dépréciation » de l'annexe, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute, constituée par le coût d'acquisition.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier l'estimation de ces valeurs à partir des situations nettes des filiales, de leur rentabilité et de l'évolution de leur activité.

IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.



V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 janvier 2020.

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



ECOLE DE LA CITE

Actif			Exercice au 31/08/2019			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	11 010	11 010		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	3 224	3 224		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	14 234	14 234			
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	409 442	334 319	75 122	103 482
		Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	409 442	334 319	75 122	103 482		
Immobilisations financières	Participations	160 000	160 000			
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Autres immobilisations financières	27 875		27 875	25 903		
TOTAL	187 875	160 000	27 875	25 903		
Total I			611 551	508 554	102 997	129 386
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés				
		Autres créances	623 344		623 344	445 000
		TOTAL	623 344		623 344	445 000
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		256 953		256 953	571 714	
Charges constatées d'avance (4)		49 324		49 324	4 743	
Total II			929 622		929 622	1 021 457
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			1 541 174	508 554	1 032 619	1 150 844
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				27 875	25 903
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

ECOLE DE LA CITE

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	213 838	-13 195
		227 477	227 034
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		441 315	213 838
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	6 500	
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		6 500	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 106	480 378
	Dettes fiscales et sociales	11 477	74 969
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	27 886	66 656
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	533 333	315 000
Total III		584 804	937 005
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 032 619	1 150 844
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	584 804	937 005
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ECOLE DE LA CITE

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation	348 323	458 152
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 502	840
	Autres produits	717 362	872 873
	Total des produits d'exploitation I	1 067 187	1 331 866
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	11 290	14 155
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	603 511	493 337
Opér. commun	Impôts, taxes et versements assimilés	1 732	3 722
	Salaires et traitements	144 800	378 512
	Charges sociales	44 103	182 793
	Dotations d'exploitation		
	• sur immobilisations amortissements	28 360	32 893
	provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association	1	0
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	833 799	1 105 415
	Résultat d'exploitation (I-II)	233 388	226 450
Produits financiers	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	588	584
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
Charges financières	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	588	584
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
Renvois	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	588	584
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	233 977	227 034
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	4 719	8 884
	immobilier		

ECOLE DE LA CITE

Période de l'exercice 01/09/2018 31/08/2019
Période de l'exercice précédent 01/09/2017 31/08/2018
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 500	
	Total des charges exceptionnelles VIII	6 500	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-6 500	
Participation des salariés aux résultats IX Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 067 776	1 332 450
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		840 299	1 105 415
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		227 477	227 034
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		642 333	833 272
Bénévolat		230 340	396 600
Prestations en nature			
Dons en nature		411 993	436 672
Charges		642 333	833 272
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		411 993	436 672
Personnel bénévole		230 340	396 600





Association ECOLE DE LA CITE

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 août 2019
Montants exprimés en Euros**

Ce rapport contient 8 pages

Annexe aux comptes annuels 31.08.19

Table des matières

1	Faits caractéristiques	1
1.1	Evènements principaux	1
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Immobilisations incorporelles	2
2.1.2.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.3	Immobilisations corporelles	2
2.1.3.1	Méthode d'amortissement	2
2.1.4	Immobilisations financières	2
2.1.4.1	Méthode d'évaluation et de dépréciation	3
2.1.5	Etat des filiales et participations	3
2.1.6	Créances	3
2.1.7	Actif circulant – Classement par échéance	3
2.1.8	Charges constatées d'avance	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Fonds associatifs	4
2.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	4
2.2.3	Tableau des provisions	4
3	Informations relatives au compte de résultat	5
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	5
4	Autres informations	6
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	6
4.2	Informations concernant les contributions volontaires	6
4.3	Engagements et opérations non inscrites au bilan	6
4.3.1	Engagements en matière de retraite	6

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

Les efforts des dirigeants de l'Association pour pérenniser l'activité portent leurs fruits et permettent d'envisager la continuité de l'activité dans des conditions satisfaisantes.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les contributions volontaires en nature y compris le bénévolat exercé par les membres de l'association sont comptabilisées en classe 8 et figurent au pied du compte de résultat en charges et en produits, à hauteur de 411 993 € et 3230 340 € au titre de l'exercice clos le 31/08/2019.

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que les adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Les contributions financières reçues sans contreparties et sans autre affectation autre que de devoir être engagées en respectant l'objet associatif de l'Ecole ont été comptabilisées à la date de signature de la convention, indépendamment des dates de versement prévues cependant et nonobstant le fait qu'aucun rattachement des sommes versées à une période précise ne soit mentionné dans les dites conventions, l'enseignement dispensé par l'association se déroulant par cycle de deux ans, le montant des versements devant intervenir sur l'année scolaire 2019/2020 a été constaté en produit constaté d'avance et ce pour rapprocher la présentation des états financiers avec la réalité économique.

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2033C, voir Annexe 1.

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales, agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Méthode d'évaluation et de dépréciation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'acte, liés à l'acquisition). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

2.1.5 Etat des filiales et participations

Titres de participation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
MCLB	160 000 €	160 000 €	0 €

% de détention	Capital	Capitaux Propres	Résultat	Chiffre d'Affaires
100 %	10 000 €	24 900 €	-6 096 €	00 €

Compte tenu de la situation nette de la société MCLB et des activités connues à ce jour, par mesure de prudence, les titres ont été dépréciés à 100 %, soit 160 000 € au 31/08/2017. Cette provision a été maintenue dans les présents comptes annuels.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7 Actif circulant – Classement par échéance

Les échéances de l'actif circulant sont toutes inférieures à 1 an.

2.1.8 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Dépenses d'exploitation	49 234 €
Total	49 234 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin de période
Report à nouveau	-13 195€	227 034 €		213 838 €
Résultat de l'exercice	227 034 €	227 477 €	-227 034 €	227 477 €
Totaux	213 838 €	454 511 €	-227 034 €	441 315 €

2.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Les dettes fournisseurs sont toutes inférieures à 1 an.

2.2.3 Tableau des provisions

Tableau 2033 D, voir Annexe 2

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Subventions/taxe d'apprentissage	348 323 €
Participation inscription et sécurité sociale	17 450 €
Dons et Mécénat	687 414 €
Divers	14 000 €

Total	1 067 187 €

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'ont perçu aucune rémunération et avantage en nature au titre de l'exercice clos le 31/08/2019.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires

L'engagement bénévole de nombreux acteurs importants du cinéma français n'a pu être valorisé. Les contributions bénévoles qui ont pu être valorisées dont celles de Mr Luc Besson, président de l'Association, sont comptabilisées en classe 8 et figurent au pied du compte de résultat en charges et en produits pour un montant total de 230 340 €.

4.3 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.3.1 Engagements en matière de retraite

Compte tenu du caractère non significatif, aucune provision n'est constituée pour couvrir le risque de versement d'indemnités de départ à la retraite.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ASS ECOLE DE LA CITE		31082019		Néant ☐ *					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial 400 Autres 410		402 412		404 414		406 416		14234 14234	
Immobilisations corporelles		Terrains 420 Constructions 430 Installations techniques matériel et outillage industriels 440 Installations générales, agencements divers 450 Matériel de transport 460 Autres immobilisations corporelles 470		422 432 442 452 462 472		424 434 444 454 464 474		426 436 446 456 466 476		239334 239334 170108 170108	
Immobilisations financières		480		482		484		486		185903	
TOTAL		490		492		494		496		611551	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		14234	
Immobilisations corporelles		Terrains 510 Constructions 520 Installations techniques matériel et outillage industriels 530 Installations générales, agencements, aménagements divers 540 Matériel de transport 550 Autres immobilisations corporelles 560		512 522 532 542 552 562		514 524 534 544 554 564		516 526 536 546 556 566		166454 167864	
TOTAL		570		572		574		576		348554	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
	Plus-values taxables à 19 % ⑨	579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)					591						
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ASS ECOLE DE LA CITE

31082019

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations + dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622 6500	624	626 6500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630 160000	632	634	636 160000
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 160000	682 6500	684	686 166500

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	777529
Déficits imputés	983	227477
Déficits reportables	984	550052
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	550052

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

VL

ASSOCIATION ECOLE DE LA CITE

Cinéma et Télévision

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/08/2019**

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 16 janvier 2020.

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

